



COUR D'APPEL DE COTONOU

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

TRIBUNAL DE COMMERCE DE COTONOU

Avenue Jean Paul II Carrefour des Trois Banques

COTONOU (République du Bénin)

ORDONNANCE N° BJ/SJ/PTCC/2020/027

RELATIVE A L'HEBERGEMENT DU SERVEUR DE GESTION DU REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER (RCCM)

Nous, **William KODJOH-KPAKPASSOU**, Président du Tribunal de Commerce de Cotonou ;

Vu la loi 2001-37 du 27 août 2002 modifiée et complétée par la loi n° 2016-15 du 28 juillet 2016 portant organisation judiciaire en République du Bénin ;

Vu les articles 38 nouveau et suivants de la loi n° 2016-15 du 28 juillet 2016, modifiant et complétant la loi 2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003, portant statut de la Magistrature en République du Bénin ;

Vu la loi n° 2008-07 du 28 février 2011 portant code de Procédure Civile, Commerciale, Sociale, Administrative et des Comptes en République du Bénin ;

Vu la loi n° 2016-16 du 28 juillet 2016 modifiant et complétant la loi n° 2008-07 du 28 février 2011 portant code de Procédure Civile, Commerciale, Sociale, Administrative et des Comptes en République du Bénin ;

Vu le décret n° 2016-689 du 07 novembre 2016 portant statut des Juges et conseillers consulaires en République du Bénin ;

Vu le décret n° 2017-577 du 13 décembre 2017 portant nomination de Magistrats dans les juridictions



Vu l'arrêté n° 112/MJL/DC/SGM/DSJ/SA/097SGG17 du 21 décembre 2017 portant installation des juridictions de commerce ;

Vu l'arrêté n°111/MJL/DC/SGM/DSJ/SA/096SGG17 du 19 décembre 2017 portant nomination de Juges consulaires au Tribunal de Commerce de Cotonou ;

Vu le procès-verbal d'installation du Président du Tribunal de Commerce de Cotonou en date du 26 décembre 2017 ;

Vu le procès-verbal n° 001/2017 en date du 28 décembre 2017, relatif à l'installation des Magistrats nommés en qualité de juges au tribunal de Commerce de Cotonou ;

Vu le procès-verbal n° 001/2018 en date du 11 janvier 2018, relatif à l'installation des Juges consulaires au Tribunal de Commerce de Cotonou ;

Vu l'ordonnance n° BJ/SJ/PTCC/2018/031 du 18 octobre 2018 relative au fonctionnement et aux attributions des chambres au Tribunal de Commerce de Cotonou ;

Vu les dispositions de l'Acte Uniforme relatif au droit commercial général ;

Vu le procès-verbal de réception du 30 octobre 2019 entre le Projet d'Appui à la Justice (PAJ) de l'Union Européenne et le Tribunal de Commerce de Cotonou (TCC), relatif à la migration de l'application et des données du serveur RCCM ;

Vu les nécessités d'une bonne administration de la justice ;

ORDONNONS

Article 1^{er} : Le serveur de gestion du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) précédemment hébergé au tribunal de première instance de première classe de Cotonou est transféré au tribunal de commerce de Cotonou depuis le 30 octobre 2019 ;



Article 2 : Conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme susvisé, le greffier en chef du tribunal de commerce de Cotonou exerce les compétences relatives à la gestion du RCCM, sous la surveillance du Président de ladite juridiction.

Article 3 : La présente ordonnance sera notifiée à tous les acteurs judiciaires et publiée partout où besoin sera.

Donnée en notre cabinet au siège du

Tribunal de Commerce de Cotonou

Cotonou, le 18 mars 2020

Le Président



William KODJOH-KPAKPASSOU